

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation :24/07/2015

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**PERIODES ET HEURES D'OUVERTURE
DU BATIMENT**

ANNEE 2015 - 2016

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - JEMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

Absent(s) : M. J.P PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : MP . ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

Secrétaire : S. DOMINICI

Le Président propose à l'assemblée de définir les périodes et heures d'ouverture du complexe sportif pour la rentrée 2015.

Le complexe sportif est ouvert au public toute l'année selon les horaires ci-après définis, hormis les périodes de fermeture suivantes :

- La semaine de Noël
- Cinq semaines en été

Pour 2015 – 2016, les périodes concernées sont les suivantes :

- Du mercredi 23 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 inclus
- Du dimanche 10 juillet 2016 au mardi 16 août 2016 inclus

Les horaires hebdomadaires du complexe sont les suivants :

Lundi de 17h à 22h, du mardi au samedi de 10h à 22h et le dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h.

(Prolongation possible en cas de manifestation)

Les horaires hebdomadaires du public de la piscine sont les suivants :

JOURS	PISCINE
LUNDI	FERMETURE
MARDI	10H-14H et 17H-20H
MERCREDI	10H-12H et 14H-19H
JEUDI	10H-14H et 17H-20H
VENDREDI	10H-12H et 17H-20H
SAMEDI	10H-12H et 14H-19H
DIMANCHE	10H-12H et 14H-17H

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter la périodicité et les horaires ci-dessus énoncés pour l'ouverture du complexe sportif tout en se réservant le droit d'apporter les modifications nécessaires après mise en exploitation, soumettant celles-ci de nouveau à l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le planning d'ouverture du complexe sportif tel que présenté.

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-10-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

